

## CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE N° 95.00.382.007.0 DU 3 OCTOBRE 1995

# Compteur d'eau froide SAPPEL modèle ALTAÏR

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 75/33/C.E.E. DU 17 DECEMBRE 1974 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU FROIDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984, PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 76-130 DU 29 JANVIER 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU FROIDE

#### **FABRICANT**

SAPPEL S.A., 67, rue du Rhône, 68300 Saint Louis, France.

#### **OBJET**

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 95.00.382.003.0 du 9 mai 1995 (1).

#### **CARACTERISTIQUES**

Le compteur SAPPEL modèle ALTAÎR est un compteur volumétrique à cartouche modulaire, destiné au mesurage de l'eau froide. Il peut être équipé d'un dispositif émetteur d'impulsions.

Ses caractéristiques sont les suivantes : Débit nominal Qn : 1,5 m³/h et 2,5 m³/h Pression maximale de service : 12 bar Perte de pression à Qmax : 1 bar

Diamètre nominal de l'embase : 15 mm ou

20 mm

Portée du totalisateur : 9 999,999 9 m<sup>3</sup>

Unité de chiffraison : 0,1 dm<sup>3</sup> Echelon de vérification : 0,05 dm<sup>3</sup> Valeur d'une impulsion : 1 dm<sup>3</sup>.

Les autres caractéristiques restent inchangées.

(1) Revue de Métrologie, mai 1995, page 473.

#### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation de modèle figurant sur le compteur est identique à celui fixé par le certificat ci-dessus cité.

#### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Pour la vérification primitive, les débits d'essai sont les suivants :

• débit minimal: 15 dm<sup>3</sup>/h

• débit de transition : 22,5 dm<sup>3</sup>/h

• débit maximal : 5 m<sup>3</sup>/h.

#### **DEPOT DE MODELE**

Les plans ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Alsace et chez le fabricant sous la référence DA.01.154.

#### **VALIDITE**

La présente décision est valable jusqu'au 9 mai 2005.

#### REMARQUE

L'indication relevée à distance n'est pas soumise au contrôle de l'Etat.

#### **ANNEXES**

Dessin n° 6237.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE, L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



### BULLETIN OFFICIEL



# ■ N° 6237 COMPTEUR D'EAU FROIDE SAPPEL, ALTAÏR

Compteur volumétrique SAPPEL DN15, DN20 ALTAIR Qn1,5 et Qn2,5 pour eau froide

